

Le comité de vérification composé de **Marie-Eve Maisonneuve, Diane Fitzsimmons et Carole Levert** s'est réuni le mardi 9 avril 2024 à 19 heures pour effectuer la vérification des états financiers du Club Canin Chomedey pour l'année financière 2023-2024.

Le trésorier et teneur de livres **Jean Godin** ainsi que la secrétaire comptable **Denise Pilotte** étaient présents à cette rencontre.

Vérifications effectuées :

- Nous avons effectué des tests aléatoires sur les dépenses et les revenus pour nous assurer de l'exactitude de ceux-ci.
- Nous avons vérifié le Bilan, la Balance de vérification, l'État des résultats, le Rapport des transactions bancaires et le relevé de compte mensuel de février 2024. Nous avons vérifié les écarts comparativement à l'année dernière pour l'état des résultats et pour le bilan.
- Nous avons vérifié la conciliation bancaire et nous nous sommes assurés de l'exactitude du solde de banque.

Conclusions :

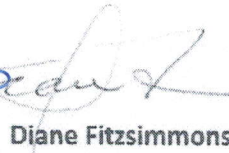
- Nous avons constaté que des procédures comptables acceptables sont en place.
- Les différents tests et questionnements nous ont permis de conclure que les états financiers représentent fidèlement la situation financière du Club Canin Chomedey.

Recommandation :

- Poursuivre la gestion de comptabilité d'exercice plutôt qu'une comptabilité de caisse qui facilite la gestion de la trésorerie au quotidien.
- Poursuivre l'expérimentation des paiements électroniques des concours via le site web du Club.
- Il est recommandé que les fun matchs et concours de sprinter soient dans les postes budgétaires à part entière à partir de l'exercice comptable 2024-2025
- Il est recommandé que les organisateurs des concours, fun match, séminaires, ateliers et des activités déposent et fasse approuver au CA un plan de leurs prévisions budgétaires avant son approbation.
- Il est recommandé de faire l'inventaire du magasin en février de chaque année.

Le Comité de vérification


Marie-Ève Maisonneuve


Diane Fitzsimmons


Carole Levert